



Audien de conciliation saisie des rémunérations

Par Diane77

Bonjour,

J'ai été convoquée à une audience devant le JEX dans les prochaines semaines. Ceci afin de faire saisir le salaire de mon ex époux qui a plus de deux ans de pensions impayées .
Je précise que je serai présente en personne, sans avocat.e.

Dois-je faire parvenir à la partie adverse (qui a déjà été signifiée par huissier du titre exécutoire, un jugement JAF) les pièces transmises au juge, même si mon adversaire les possède déjà ? (copie du jugement, signification, lettre de mise en demeure...)

Bien Cordialement.

Par osram

Bonjour,

Pour obtenir une audience en conciliation il faut une décision de justice, un titre exécutoire, c'est le seul document qui permet la saisie. Vous n'avez rien à fournir que ce document au tribunal.

Votre débiteur connaît ce document, il est donc inutile de lui remettre une copie.

Par Diane77

Un grand merci pour votre réponse, claire nette et précise Bonne soirée, Diane.

Par osram

: -)